

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [patricia-audet-cssmv-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/8daed530700cbcd20f9c8806>

Date d'obtention : 2024-12-09 00:27:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que cette méthode est un outil d'intervention pour les intervenants scolaires travaillant au secondaire. Cette trousse indique toutes les étapes à suivre par un aide-mémoire. Le questionnaire est simple et concis. Cette méthode mentionne à plusieurs reprises que nous ne sommes pas mandataires de la police et qu'en aucun cas ni aucun temps, nous pouvons regarder les photos ou vidéos d'un téléphone afin d'y voir potentiellement de la pornographie juvénile. Cette méthode m'indique bien que je suis en première ligne, ensuite c'est la police de ma région et ensuite, le DPCP qui s'occupera de la suite.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Le fait qu'il y ait une méthode sur ce sujet autant délicat qu'important me sécurise dans mon rôle. Je suis ravie de suivre une formation sur le sujet car j'aurais agi de mon mieux, mais je préfère grandement cette méthode où les rôles sont bien définis. En aucun temps je tenterai de vérifier s'il y a des photos ou vidéos de jeunes nus ou en train de faire un acte sexuel.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais faire attention à suivre la méthode proposée afin de ne pas sortir du cadre et de respecter mon rôle et mes responsabilités.

Je n'interrogerai pas un élève qui je doute qu'il soit malveillant dans ses intentions, mais je vais saisir son cellulaire et le remettre à la police lorsqu'elle se présentera à l'école.

Je ne regarderai jamais les vidéos ou photos d'un cellulaire d'adolescents dans le but de vérifier qu'il n'y ait pas de pornographie juvénile.